

**Avis d'arrêt des prises de jeu et résiliation du règlement de jeu à aléa immédiat en ligne
de La Française des jeux dénommé « MASTER CASSE »**

Article 1

Les prises de jeu sur internet du jeu à aléa immédiat en ligne « MASTER CASSE » pour laquelle s'applique le règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne ainsi que l'annexe, relative au jeu dénommé « MASTER CASSE » sont arrêtées en principe dans la journée du 21 octobre 2024.

Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt du jeu « MASTER CASSE » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visés à l'article 3 du règlement de l'offre de jeu à aléa immédiat en ligne disponible sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, l'annexe au règlement de l'offre de jeu à aléa immédiat en ligne relative au jeu dénommé « MASTER CASSE » est résiliée à compter du 20 novembre 2024.

Fait le 30 septembre 2024,

Par délégation de la Présidente directrice
générale de La Française des jeux

Charles Lantieri